

<http://clg-rene-cassin-ouzouer-le-marche.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article927>

Contractualisation 2012/2016

- Présentation du collège - CONTRACTUALISATION -



Date de mise en ligne : mercredi 10 avril 2013

Date de parution : 10 avril 2013

Copyright © Collège René Cassin- Beauce La Romaine - Tous droits réservés

Les contrats d'objectifs s'inscrivent dans la mise en place de la LOLF(Loi Organique relative aux Lois de Finances)

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 avait prévu la réalisation de contrats d'objectifs entre les établissements scolaires et l'autorité académique, représentée par le Recteur (pour les lycées) ou par le Directeur des services académiques départemental (pour les collèges)

En parfaite cohérence avec le projet d'établissement, le contrat d'objectifs doit prendre en compte les priorités nationales et les priorités académiques telles qu'elles ont été définies dans la loi d'orientation et dans le projet académique

Ils visent également à faire évoluer les pratiques pédagogiques des enseignants. Il respecte l'autonomie de l'établissement, dans le cadre d'un pilotage partagé par tous les niveaux de décision.

Le contrat est signé pour une période de 4 ans en collège, et fait l'objet chaque année d'une évaluation

.Pour le collège RENE CASSIN : 4 axes

-objectif lié à la réussite des élèves

-objectif lié à l'orientation

-objectif lié à la vie de l'élève

-objectif lié à l'ouverture culturelle